Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB087-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2025

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN , Mme Marie-Pierre LE GOFF, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, Mme Odile BOZEC, M. Nicolas LOTHORE, Mme Jacqueline CHAUSSEPIED, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE, M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH

Ont donné procuration :
M. Jean-Christophe LE DOARE à Mme Sylvie CHASSEREZ
Mme Nathalie GOURMELON à Mme Cécile HETET

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Sylvie JONET

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL

Secrétaires de séance :
Mme Marie-Pierre LE GOFF et Frédéric BALLERIN

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; Madame Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines, (jusqu'à la délibération n°78B) ; Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°90)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB087-DE

N° 87 OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Châteaulin et l'association Polysonnance

Rapporteur : Sylvie CHASSEREZ

Vu la délibération du 2 décembre 2021,

L'association Polysonnance dont le siège est situé à la Maison Pour Tous, 3 quai Robert Alba à Châteaulin, est une association de loisirs, d'éducation et de culture, à vocation globale, ouverte à tous, régie par les dispositions de la loi du premier juillet 1901. Cette association est agréée « éducation populaire » et conventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère au titre de centre social.

La ville de Châteaulin soutient la vie associative et favorise la diversité de l'offre sociale et culturelle sur son territoire. L'association Polysonnance est un acteur majeur pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels de la population.

Pour cette raison, il est proposé aux élus de renouveler la convention qui unit la ville de Châteaulin à l'association Polysonnance. Cette convention a pour objectif de soutenir la réalisation des activités de l'association :

- Financièrement, en versant une subvention annuelle calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune. Le conseil municipal fixera chaque année le montant de la base de calcul.
- Matériellement, en mettant gracieusement à disposition des locaux communaux

En contrepartie de son soutien, la ville de Châteaulin fixe ses objectifs à l'association pour les châteaulinois :

- Accueillir et informer les habitants,
- Développer des actions de soutien à la parentalité,
- Coordonner un lieu d'accueil parents-enfants,
- Maintenir le lien intergénérationnel entre les habitants de la commune,
- Mener à bien des actions solidaires,
- Proposer des actions culturelles,
- Animer des actions de terrain en direction des jeunes en dehors des temps scolaires

La convention de partenariat est signée pour quatre ans à compter du 1er janvier 2026.

Ce point a été étudié lors de la commission Ecole et familles du 18 novembre 2025 lors de laquelle un avis favorable a été émis.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB087-DE

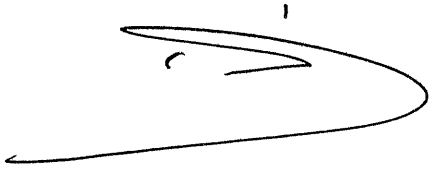
Ouï l'exposé de Sylvie CHASSEREZ, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec Polysonnance.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

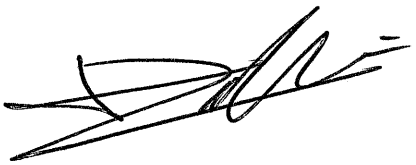
POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 15 DECEMBRE 2025

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Marie-Pierre LE GOFF	Frédéric BALLERIN







Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB087-DE